

La compétence GEMAPI – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – Une compétence obligatoire pour les EPCI-FP dès 2018



Les lois Maptam et Notr ont entériné le transfert obligatoire de la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2018. Quels sont les contours de cette nouvelle compétence et ses modalités de mise en œuvre ? Sur quels partenaires s'appuyer et à quelle échelle s'impliquer ? Quelles ressources techniques et financières requiert-elle ? Ce guide juridique et pratique décrypte les textes réglementaires et met l'accent sur les enjeux de cette nouvelle compétence pour les territoires, notamment en matière de périmètre et de gouvernance. Des expériences illustrent le type de missions que les CPIE, investis depuis longtemps sur les questions de l'eau, peuvent réaliser pour appuyer les EPCI.

Auteurs du document : CHAZE L., SAMBA A., JANSOLIN S.

Obtenir le document : Union nationale des CPIE

Mots clés : GESTION DE L'EAU, INONDATION, REGLEMENTATION

Thème (issu du Text Mining) : MILIEU NATUREL

Date : 2017

Type de ressource : Guide

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : PRLM7003

Langue : Français

Accéder à la notice source : <http://85.31.222.100/alexandrie-7/dyn/portal/index.seam?page=alo&alold=7003>

Télécharger les documents :

<http://85.31.222.100/alexandrie-7/dyn/portal/digidoc.seam?>

[actionMethod=dyn%2Fportal%2Fdigidoc.xhtml%3AdownloadAttachment.openStateless&statelessToken=1QixTdWidoxyX66IETJ2ukqWOERu4W1KTlwx1_lxKq8](http://85.31.222.100/alexandrie-7/dyn/portal/digidoc.seam?actionMethod=dyn%2Fportal%2Fdigidoc.xhtml%3AdownloadAttachment.openStateless&statelessToken=1QixTdWidoxyX66IETJ2ukqWOERu4W1KTlwx1_lxKq8)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/la-competence-gemapi-gestion-des-milieux-aquatiques-et-prevention-des-inondations-une-competence-obl0>

Evaluer cette notice: